

MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 5 septembre 2025

Date de la convocation : 01/09/2025
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 10

Date d'affichage : 01/09/2025
 Nombre de présents : 9
 Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Patrick LOUX (procuration donnée à C VIDAL),

Absents excusés : Estelle BONNIOL Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Sébastien SILHOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : TARIF RÉGIE AFFAIRES COMMUNALES ET CULTURELLES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2021/24 du 30 juillet 2021 créant la régie de recette affaires communales et culturelles,

Vu l'arrêté municipal 2021/181 du 28 décembre 2021 modifiant la régie de recette affaires communales et culturelles,

Considérant que le tarif de droit de place d'1 € n'a jamais été augmenté, qu'il est applicable pour les commerces ambulants sans limite de temps,

Considérant que la commune a des demandes d'emplacement pour de plus longue durée (plus d'1h par exemple, notamment en soirée),

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer un tarif de droit de place de 5€ sans électricité dès lors que l'occupation dépasse 1h de temps ;

DONNE la possibilité de paiement au forfait annuel avec une gratuité d'1 mois pour les nouveaux commerçants ambulants.

FIXE les tarifs de la régie Affaires communales et culturelles comme énoncés ci-dessous :

	Tarif
Droit de place	1 €
Droit de place +d'1h	5€ avec possibilité de paiement au forfait annuel
Publication	1 €

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 11/09/2025

034-213401979-20250905-DE_2025_035-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Et publication ou notification

	N&B	Couleur
Photocopie A4 recto	0.30 €	0.60 €
Photocopie A4 recto verso	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto verso	0.90 €	1 €
Mail	3.00 €	

Dimension encart Pérétois	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16	80 €	320 €

Pour les encarts d'une dimension supérieure, le prix sera calculé au prorata sans réduction.
Dit que les encarts devront être déposés avant le 15 du mois.

Animations du village
Tarifs évoluant en fonction de l'animation, de 0 à 100 €

Disque de stationnement zone bleue
2 €

Lot de livres
5 €

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le secrétaire, Bruno CASTES



Le Maire, Isabelle SILHOL

